

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025 A 20 H 00

L'an deux mil vingt-cinq le 27 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la salle polyvalente de Port-Bail-sur-Mer.

Date de convocation
21 janvier 2025

Date d'affichage
3 février 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

PRESENTS : MM. et Mmes BOURY Frédérique (Maire), D'HULST Francis, LAISNE Alain (Maires délégués), DASTE Séverine, PETIT Céline, PROD'HOMME Laurent, LOUPIAC Maryse, MESLIN Pascal, LAFARGUE Marie-Christine, LUCE Philippe (adjoints), PELLERIN Philippe, ROUSSEAU François, CHOTARD Jacques, CAUBLOT Sophie, HAMEL Marie-Françoise, CLOUPEAU Michel, LANGLOIS Alain, SIRERA Amandine, POLETAEFF Hélène.

ABSENTS EXCUSES : Nadine LEPLONGEON donne pouvoir à Maryse LOUPIAC, René JOSSIC donne pouvoir à Michel CLOUPEAU, André CRUCHON donne pouvoir à Pascal MESLIN, Françoise LABRE donne pouvoir à Frédérique BOURY, Emilie JEANNE donne pouvoir à François ROUSSEAU, Mickaël HEURTEVENT, Valentin GIARD, Arthur LAISNE

SECRETARE DE SEANCE : Francis D'HULST

Le compte rendu de la séance du 9 décembre est lu et approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante de Laurent Prod'Homme concernant la délibération n° 79/2024 :

« Au moment où les déficits publics sont colossaux et les finances de notre collectivité précaire je crois que la priorité n'est pas d'exhumer des décharges publiques qui ne présentent à priori pas de risque sanitaire pour la population et aucune pollution majeure pour l'environnement.

Pour m'être déplacé régulièrement sur ces deux sites ils ne présentent a priori aucun signe de dégradation apparent. la décharge dite du parking Lechevalier est essentiellement composée de gravats liés à la destruction du bourg de Portbail durant la seconde guerre ».

Mme Lafargue

Fait remarquer que ce n'est plus un compte rendu si tout est inscrit au mot près. Cela s'appelle des minutes.

M. Prod'Homme

Si on enlève l'analyse financière, la remarque ne veut plus rien dire. L'on se doit d'être exhaustif pour rendre compte en démocratie.

Mme Lafargue

Il ne faut pas continuer à tout inscrire comme auparavant, si des personnes souhaitent en savoir plus, il faut se rendre en mairie.

Frédérique Boury

Demande où en est-on du règlement intérieur ? Il faudra prévoir un article qui doit mentionner ce qui devra figurer sur le compte rendu.

N° 1-2025 – AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN DU POLE DE PROXIMITE DE LA COTE DES ISLES

Le Conseil Communautaire et les conseils municipaux ont décidé, en 2018, de la création d'un service commun pour permettre de conserver une gestion collégiale à une échelle jugée pertinente des compétences restituées, dans les délais fixés par la loi.

Dans le cadre de cet accompagnement, une convention portant création du service commun « Pôle de Proximité de la Côte des Isles » pour assurer collégialement ces missions a été signée entre la communauté d'agglomération du Cotentin et les communes adhérentes. Un règlement a été également été signé, afin de préciser les modalités de fonctionnement du service commun

Il est proposé, conformément au II du règlement, et suivant l'avenant n° 2 à la convention de service commun, de procéder à des modifications par voie d'avenant afin :

- ◆ de modifier les missions dévolues au service commun en ajoutant, dans la politique enfance/jeunesse, les points suivants : autres actions de promotion de la pratique sportive en lien avec les établissements scolaires, site de l'ancienne gare de Port-Bail sur mer
- ◆ de modifier les missions dévolues au service commun en ajoutant, dans la rubrique services divers, l'acquisition et installation d'équipements étant entendu que tout nouvel équipement devra au préalable faire l'objet d'une validation de la commission de territoire
- ◆ de modifier les missions dévolues au service commun en ajoutant une mission relative à la création et à la gestion d'une crèche familiale
- ◆ de changer les modalités de gouvernance, en insérant un paragraphe spécifique pour la crèche familiale.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 1 au règlement de fonctionnement du service commun joint en annexe,

Séverine Daste

Précise que pour les activités, le lieu sera identique pour la gym comme actuellement avec le RAM. Quand une assistante maternelle partira en vacances, ce sera plus simple avec des horaires plus attractifs le matin plus tôt ou le soir plus tard.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **acceptent** les dispositions relatives à l'ajout de nouvelles missions dans la politique enfance/jeunesse ainsi que dans les services divers
- **acceptent** les dispositions concernant l'intégration d'un nouveau service, consistant en la création et la gestion d'une crèche familiale
- **autorisent** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

N° 2-2025 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU POLE DE PROXIMITE DE LA COTE DES ISLES

Le Conseil Communautaire et les conseils municipaux ont décidé, en 2018, de la création d'un service commun pour permettre de conserver une gestion collégiale à une échelle jugée pertinente des compétences restituées, dans les délais fixés par la loi.

Dans le cadre de cet accompagnement, une convention portant création du service commun « Pôle de Proximité de la Côte des Isles » pour assurer collégalement ces missions a été signée entre la communauté d'agglomération du Cotentin et les communes adhérentes.

Il est proposé, conformément à l'article 12 de ladite convention, de procéder à des modifications par voie d'avenant afin notamment :

- ◆ d'ajouter, dans la politique enfance/jeunesse, les points suivants : autres actions de promotion de la pratique sportive en lien avec les établissements scolaires, site de l'ancienne gare de Port-Bail sur mer
- ◆ de compléter la rubrique services divers de la manière suivante : acquisition et installation d'équipements suivant les conditions fixées par le règlement du service commun
- ◆ d'intégrer un nouveau service, consistant en la création et la gestion d'une crèche familiale
- ◆ de modifier le paragraphe relatif au coût du service commun en intégrant une clé de répartition spécifique pour la crèche familiale.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de service commun joint en annexe,

Alain Langlois

Demande quel en est le coût ?

Séverine Daste

Répond qu'il reste à charge 10 % pour les communes du Pôle de Proximité de la Côte des Isles.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **acceptent** les dispositions relatives à l'ajout de nouvelles missions dans la politique enfance/jeunesse ainsi que dans les services divers
- **acceptent** les dispositions concernant l'intégration d'un nouveau service, consistant en la création et la gestion d'une crèche familiale
- **autorisent** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant
- **décident** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 fixant le montant des charges supports.

N° 3-2025 - MOTION DE SOUTIEN A LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU SAUVETAGE EN MER AU PATRIMOINE IMMATERIEL DE L'HUMANITÉ – UNESCO

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux, profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme et de don de soi. Plus qu'une simple mission,

il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes. Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal de Port-Bail-sur-Mer souhaite se joindre à l'initiative promue par l'Association nationale des élus des littoraux (A.N.E.L.) pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Par cette action, notre commune invite l'ensemble de la communauté des gens de mer, les associations, institutions et collectivités littorales, à unir leurs forces pour que la pratique du sauvetage en mer et l'archipel des stations de la société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.) qui constellent la France littorale obtiennent une reconnaissance et une protection par l'UNESCO.

Pour atteindre cet objectif, différentes étapes seront nécessaires :

1. **Lancement d'une enquête nationale** : Cette enquête, à laquelle Port-Bail-sur-Mer apportera son concours, permettra de rassembler des témoignages, récits et données quantitatives et qualitatives sur les pratiques de sauvetage en mer, nécessaires à la constitution du dossier d'inventaire.
2. **Inscription du sauvetage en mer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel** : Au travers de l'initiative relayée par l'A.N.E.L., en collaboration avec le ministère de la Culture, Port-Bail-sur-Mer se joint à la procédure visant à inscrire le sauvetage en mer sur l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette reconnaissance nationale constituera une étape essentielle pour le classement auprès de l'UNESCO.
3. **Soutien des collectivités et des acteurs de la mer** : Nous travaillerons en partenariat avec les autres collectivités littorales, les associations du littoral, les associations de sauveteurs en mer, ainsi que les institutions maritimes, pour construire une communauté forte et mobilisée autour de ce projet.

Cette démarche est à la fois ambitieuse et exigeante, mais elle reflète les valeurs profondes de Port-Bail-sur-Mer, et de ses habitants. Elle s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance et de préservation des patrimoines humains et culturels qui reflète un caractère essentiel de l'identité de nos territoires littoraux, de la communauté des gens de mer et plus largement de l'histoire de notre nation.

En honorant le courage et le dévouement des sauveteurs en mer, nous transmettons aux générations futures un héritage d'une portée universelle.

Francis D'Hulst

Fait un bref rappel des missions de la SNSM.

Hélène Poletaëff

Demande ce que cela rapporte que la SNSM soit classée à l'UNESCO ?

Francis D'Hulst

Répond qu'il s'agit juste d'une reconnaissance, et cela permettra d'obtenir des financements au niveau européen ou national.

Jacques Chotard

Demande quelle est la différence entre la SNSM française et la SNSM internationale.

Francis D'Hulst

Le modèle français est le seul à être strictement bénévole. (Il n'y a pas d'indemnités comme pour les pompiers).

Jacques Chotard

Est-ce que ce modèle est en danger ou pas ?

Francis D'Hulst

Les équipages ont des difficultés à trouver du monde, lors des alertes comme pour les pompiers, ce sont souvent les retraités qui partent car ils sont plus disponibles.

Jacques Chotard

S'agit-il d'une sauvegarde urgente dont la pérennité était menacée ?

Francis D'Hulst

Si on ne fixe pas les choses peut-être que oui dans le temps,

Jacques Chotard

Ce peut être une comparaison avec les associations de don du sang.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident d'encourager et de soutenir** cette initiative en adoptant la présente motion.

N° 4-2025 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A MAYOTTE

Madame le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 178,00 € au département Mayotte suite au passage du cyclone Chido.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donnent** leur accord au versement d'une aide exceptionnelle de 4 178 € en faveur du département Mayotte
- **autorisent** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

N° 5-2025 – RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - PHASE 2

Madame le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la deuxième phase de rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux dont le coût prévisionnel est de 127 600 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de PORT-BAIL-SUR-MER (PORTBAIL) s'élève à environ 89 320 €.

Philippe Luce

Fait un résumé concernant cette modification.

Il faut utiliser les subventions obtenues en supplément en 2025.

Le retard de 2024 est principalement dû aux délais de livraison et également à la pose de mâts et de lanternes rénovés grâce au Fonds Vert.

Ce surcoût ne modifie en rien la somme finale votée en 2023. Ce surcoût de 6 820 € est dû à deux raisons :

- Chaque année environ 80 luminaires sont rénovés, cette année 88 sont prévus
- Une marge est prévue pour les aléas de chantier et les travaux supplémentaires

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstentions : Michel Cloupeau et le pouvoir de René Jossic ; Sophie Caublot n'a pas pris part au vote) :

- **décident** la réalisation de la phase 2 de la rénovation du réseau d'éclairage public
- **demandent** au SDEM que les travaux soient achevés dans les meilleurs délais
- **acceptent** une participation de la commune de 89 320 €
- **s'engagent** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- **s'engagent** à rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet
- **donnent** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses
- **sollicitent** un fonds de concours de l'Agglomération du Cotentin.

N° 6-2025 - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) – RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – PHASE 2

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 21/2024 en date du 8 avril 2024, à lancer la rénovation pluriannuelle du réseau d'éclairage public.

L'estimation du SDEM pour la phase 2 de 2025 est de 89 320 € (supérieure aux 82 500 € prévus).

D'autre part, les crédits 2024 n'ont pas encore été utilisés, il convient donc de modifier l'AP/CP comme suit :

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)						
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
rénovation du réseau d'éclairage public	660 000 €	0 €	286 320 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	43 680 €
Pour mémoire : AP/CP votée le 8 avril 2024	660 000 €	197 000 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

Alain Langlois

Demande pourquoi en 2024 c'était le double.

Philippe Luce

A cause du retard de chantier, aucun mandatement n'a été effectué.
On passe au LED et auto-détection dans certaines cités (Galissous, Saôssé).

Laurent Prod'Homme

Serait-il possible de faire la même chose pour la Voirie Réseaux Divers (VRD) avec une planification identique pour les réseaux du centre bourg.

C'est un constat de tous les jours qui est fait par les habitants concernant les réseaux eaux pluviales, eaux usées, faire un planning par tranche comme pour l'éclairage public, analyser les endroits où c'est plus judicieux de le faire.

Philippe Luce

Des travaux de voirie vont être entrepris rue Denis Dumont et rue Philippe Lebel.

Laurent Prod'Homme

La chaussée se déforme rue Denis Dumont des commerçants s'inquiètent pour la pérennisation de leurs commerces et de l'accessibilité durant les travaux

Alain Langlois

Le réseau eaux usées relève de la compétence communautaire. Le programme ne va pas être fait par la commune.

Frédérique Boury

C'est un travail de préparation, une réunion sera organisée rapidement pour présenter ce qu'il est possible de faire et que chacun puisse donner son avis. Il y a d'abord un travail en amont pour arriver avec de la matière.

Laurent Prod'Homme

Je suis questionné par les commerçants concernant ces travaux. Aucun compte rendu n'a été diffusé sur le sujet. Je n'étais pas au courant des travaux envisagés rue Denis Dumont.
Qu'en est-il des fouilles archéologiques place Laquaine ?

Frédérique Boury

Nous n'avons toujours pas de réponse, nous sommes dans l'attente de dates.

Sophie Caublot

Il faut poser la question.

Frédérique Boury

Répond qu'on l'a fait, vous croyez qu'on ne travaille pas ?

Séverine Daste

Il y a plus urgent que la place Laquaine, d'abord les priorités.

Les membres du Conseil Municipal, à cet effet, après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstentions : Michel Cloupeau et le pouvoir de René Jossic) :

décident :article 1er

- **d'approuver** la mise à jour de l'autorisation de programme pour la rénovation de l'éclairage public

article 2

- **de charger** Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 7-2025 – PROGRAMME DE VOIRIE ANNEE 2025

Conformément à la programmation de travaux de voirie pour l'année 2025 validée en commission du 8 janvier 2025, il est proposé de réaliser :

- une grosse réfection de « l'Avenue Lindbergh » il s'agit d'une voie de 289 mètres linéaires fortement dégradée de la commune déléguée de Saint-Lo-d'Ourville.
- un renforcement de « l'Allée de Saôssé » il s'agit d'une voie de 89 mètres linéaires de la commune déléguée de Portbail.
- un renforcement de la « rue André Pelca » il s'agit d'une voie de 1 420 mètres linéaires fortement dégradée de la commune déléguée de Denneville.
- un renforcement de la « rue des Lilas » il s'agit d'une voie de 839 mètres linéaires fortement dégradée de la commune déléguée de Denneville.

Le coût total de ces travaux est de 251 737 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR		0 %
Etat autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Fonds de concours Le Cotentin	100 695 €	40 %
Sous-total 1 Subventions publiques	100 695 €	40 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum		
- Autofinancement	151 042 €	
- Emprunt	0	
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	151 042 €	60%
TOTAL	251 737 €	100%

Marie-Christine Lafargue

S'aperçoit que le métrage de la rue Pelca n'est pas correct, pense qu'il y a une inversion. Elle mesure 850 m.

Sophie Caublot

La rue Lefevre est-elle au programme ?

Pascal Meslin

Non pas pour l'instant.

Philippe Pellerin

Signale un affaissement rue des Lilas.

Laurent Prod'Homme

Cette dégradation est la conséquence de l'état des réseaux, d'où une planification à effectuer.

Pascal Meslin

Un passage de caméras sera effectué avant de faire la rue des Lilas.

Signale qu'une vérification sera effectuée concernant la longueur de la rue André Pelca et sera corrigée si nécessaire.

Frédérique Boury

Précise qu'aucune subvention DETR nous sera accordée sur la voirie.

La DETR est consacrée aux travaux de rénovation énergétique et aux travaux des écoles, elle sera dédiée cette année principalement à la rénovation de l'école de Valognes.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorisent Madame le Maire** à faire réaliser les grosses réfections de voiries sus énoncées et à solliciter un Fonds de Concours de l'agglomération du Cotentin.
- **donnent délégation** à Madame le Maire pour signer tout document et les engager.

N° 8-2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AFITF POUR CONFORTEMENT DUNAIRE PROGRAMME 2025

Considérant qu'il est impérieux d'agir pour la stabilisation dunaire de l'entrée du havre de Portbail, il convient d'effectuer des travaux de protection et confortement dunaire par la pose de 6 fascines perpendiculaires au pied de dune.

Vu, le dossier présenté par Philippe PELLERIN, rapporteur, qui indique :

Qu'un avis de la DDTM a été demandé, qu'il s'agit d'une protection de la pointe dunaire en récupérant le sable de volage et les algues. Des travaux semblables ont été entrepris à Saint Rémy des Landes avec un résultat positif. Il s'agit de remonter le niveau de la plage.

Sophie Caublot

Demande pourquoi les fascines ont bien fonctionné à Saint Rémy des Landes et pas à Barneville-Carteret où elles n'ont pas tenu ?

Philippe Pellerin

A cause des courants, il y a un tourbillon qui creuse au niveau du cap.

Il y a la même configuration à Port-Bail, côté Lindbergh qu'à Saint Rémy des Landes. La DDTM ne tolère que des fascines.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuvent** ce projet d'investissement de confortement et de stabilisation dunaire s'inscrivant dans le cadre d'un projet de renforcement du littoral, en lien avec la DDTM service de l'Etat

- **autorisent** Madame le Maire à engager les crédits correspondants au Budget Primitif 2025, opération 106, suivant le devis retenu et à demander la subvention d'Etat dans le cadre des fonds AFITF :

- Dépenses	10 225,80 € TTC
- Subvention demandée (Fonds AFITF)	8 180,64 € (80 %)

- **donnent délégation** à Madame le Maire pour rédiger le dossier, le signer et solliciter les dites subventions.

N° 9-2025 - REHABILITATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT-REMI

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les estimations concernant la reprise complète de la toiture de l'église de Denneville.

Il s'agit d'un programme d'investissement dédié.

Après consultation de 5 entreprises, seule l'entreprise Pierre CHOLLET Rénovation a répondu et présente un devis de 76 833 € HT.

Vu, la commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2024,

PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR		0 %
Etat autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Fonds de concours Le Cotentin	30 733 €	40 %
Sous-total 1 Subventions publiques	30 733 €	40 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum		
- Autofinancement	46 100 €	
- Emprunt	0	
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	46 100 €	60%
TOTAL	76 833 €	100%

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (contre : Hélène Poletaeff) :

- **décident** la réalisation des travaux de toiture
- **s'engagent** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- **donnent** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses
- **sollicitent** un fonds de concours de l'Agglomération du Cotentin.

N° 10-2025 - REHABILITATION DE LA TOITURE ENSEMBLE BATIS DE DENNEVILLE (BLOC COMMERCIAL)

Madame le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations concernant la reprise complète de la toiture des commerces de Denneville.

Après consultation de 5 entreprises,

Vu, la commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2024,

L'entreprise Pierre CHOLLET Rénovation a été retenue et présente un devis de 66 344 € HT.

1. entreprise la mieux-disante
2. délai d'intervention
3. changement complet de la toiture
4. un vélux au lieu de 3 et à commande manuelle

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (contre : Hélène Poletaëff) :

- **décident** la réalisation des travaux de toiture
- **s'engagent** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- **donnent** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

N° 11-2025 – CESSION DE PARCELLE

Madame le Maire rappelle qu'une petite parcelle avait été cédée à M. Caillard, propriétaire au lotissement des Hérons.

Afin de procéder à la rédaction de l'acte, il a été nécessaire de demander l'avis des domaines pour la cession de cette parcelle.

Vu, les délibérations en date du 21 février 2022 et du 9 décembre 2024,

Vu, l'avis des domaines en date du 20 janvier 2025,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **renouvellent** la décision de cession de la parcelle AD 300 au profit de M. Caillard
- **autorisent** Madame le Maire à signer l'acte de vente.

N° 12-2025 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL - DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le Code des assurances.

Vu, le Code de la commande publique.

Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Vu, l'avis favorable de la commission ressources humaines du 21 janvier 2025,

Laurent Prod'Homme

Remarque que cette assurance a déjà été signée.

Frédérique Boury

Indique qu'il s'agit d'une consultation pour préparer le renouvellement éventuel.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2026
- Régime du contrat : capitalisation

N° 13-2025 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu, le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Vu, les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu, la délibération du 30 septembre 2024 validant le tableau des emplois,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient donc à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Le tableau des emplois, validé le 30 septembre dernier, nécessite une modification sur le poste suivant :

1/ Un poste d'agent urbanisme : la durée hebdomadaire a été identifiée à hauteur de 32h00. Pour des nécessités de service, il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste portée à hauteur de 35h00 à compter du 1^{er} février 2025.

Il est donc demandé, aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

Pôle/Direction	Service	Emploi	Grade mini	Grade Maxi	Durée Hebdomadaire du poste
Pôle administratif	Service urbanisme	Assistante administrative	Adjoint administratif Territorial	Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	32h00 35h00

Vu, l'avis favorable de la commission ressources humaines du 21 janvier 2025,

Laurent Prod'Homme

Demande si la charge de travail en urbanisme nécessite deux temps plein.

Frédérique Boury

Oui cela est justifié, l'agent a en charge l'instruction des dossiers et va reprendre les dossiers annexes (PLUi...).

Alain Langlois

Un agent est en congé longue maladie d'où cette augmentation.

Laurent Prod'Homme

Qu'en est-il concernant les AOP ?

Quelle est l'orientation de la commune quant au positionnement sur le PLUi ?

Demande un compte rendu de la commission urbanisme.

Frédérique Boury

A chaque réunion les terrains constructibles diminuent et nous ne sommes pas entendus.

Laurent Prod'Homme

A-t-on des nouvelles de l'Agglo au sujet de la ZAE ? Les enjeux sont importants.

Frédérique Boury

Non on ne sait pas, on y travaille.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** la modification du tableau des emplois communaux tel que présenté
- **chargent** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} février 2025.

N° 14-2025 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Le centre de gestion a créé au 1^{er} janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Vu, les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche définies dans le règlement de service, annexé à la présente délibération.

Vu, l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 21 janvier 2025,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **décident** :

- de solliciter le centre de gestion de la Manche pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

REMERCIEMENTS

Cyclocross de Portbail

Pour l'aide apportée pour l'organisation du cyclocross.

Philippe Luce

Des remerciements à la ville d'Alençon pour la renaturation du terrain et le respect de leurs engagements. Enrochement sur le côté et ganivelle au-dessus, bâtiments sanitaires retirés ainsi que les petits cheminements.

INFORMATIONS

Domaine des Pins

Un CoPil aura lieu le 5 février 2025.

Laurent Prod'Homme

Demande un compte rendu du comité technique restreint du 20 janvier 2025 et qui en fait partie ?

Frédérique Boury

Le comité technique qui est composé du Maire, de Philippe Pellerin, de François Rousseau, de Marie-Christine Lafargue et de Séverine Daste prépare le Copil, tout y sera présenté.

Eglise Saint Lo d'Ourville

Sécurisation du beffroi. Les cloches sonnent à nouveau.

Gymnase

Frédérique Boury indique qu'elle a eu un entretien avec SOLOMAT, entreprise qui a posé le sol au gymnase.

Il convient de prévoir la membrane de protection des panneaux de bois avec une double protection pour le podium et simple pour les chaises, un chariot élévateur, un container pour le stockage.

Un 1^{er} devis pour du parquet s'élève à 9 500 € TTC pour toute la surface avec une double et simple surface, une membrane de protection à 4 000 €, un container neuf à 4 000 € pour le stockage, un chariot élévateur à 1 500 €, soit 17 000 € de matériel.

A cela s'ajoute une estimation de 9 jours d'immobilisation dont 6 pour le montage et 4 pour le démontage par 4 agents soit un coût entre 5 000 € et 6 300 €, charges comprises.

Nous sommes dans l'attente d'autres devis.

Michel Cloupeau

Suggère de refaire le sol pour recevoir d'autres activités outre le sport.

Laurent Prod'Homme

Rappelle qu'il a coûté 200 000 €.

Jacques Chotard

Demande s'il est vraiment nécessaire d'avoir une salle immense pour avoir des spectacles de qualité, on peut très bien faire de bons spectacles avec ce que l'on a et de petites jauges.

Le gymnase est un centre de sport performant.

François Rousseau

C'est un choix qu'on a fait dès le début de la rénovation, il était prévu ce genre de protection pour y organiser des spectacles, des événementiels, des réunions.

Michel Cloupeau

D'autres hypothèses peuvent être étudiées pour le changement du sol.

C'est très bien de pouvoir y pratiquer le tennis, le handball et autres, mais souligne qu'avec ce sol, c'est impossible d'accueillir et d'organiser autres choses comme des harmonies, des spectacles, du théâtre.

La salle est réservée principalement à des activités sportives.

Jacques Chotard

Effectivement, on est limité dans le choix des spectacles mais a-t-on les moyens ?

Philippe Pellerin

Il faut évaluer le potentiel de personnes qui vont venir, actuellement la jauge est de 120.

A-t-on besoin d'avoir un truc énorme pour recevoir 300 personnes.

François Rousseau

Demande à étudier le dossier et que la commission culture se réunisse avant pour affiner.

Laurent Prod'Homme

Un sol sportif est réglementé et règlementaire, nous n'avons pas eu d'autre choix que de poser ce genre de sol.

Michel Cloupeau

J'ai eu l'occasion de voir des sols adaptés à d'autres activités dans d'autres communes.

Philippe Luce

La commande était une salle omnisports.

Ne pas oublier que si on immobilise le gymnase pour organiser des spectacles, le collège sera principalement le premier à en subir les conséquences, ne pas oublier que pendant deux ans, les élèves n'ont pas eu accès à une salle.

François Rousseau

La possibilité de faire autre chose que de sportif a toujours été évoquée depuis le début du dossier, il faut créer un groupe de travail.

Sophie Caublot

Lors de l'inauguration du gymnase de Périers, toutes les personnes présentes portaient des chaussures de ville, donc c'est possible.

Michel Cloupeau

Le Préfet a félicité cette réalisation qui permet des activités multiples, sportives et culturelles ainsi que l'évènementiel.

Vœux

- ANEL - SDIS - VVF - Gendarmerie - Préfecture et sous-préfecture
- Association pour l'accompagnement soins palliatifs en Cotentin, site de Valognes

Animations

1 ^{er} février	bal folk à Portbail (Goubelins + CAP + commission culture)
27 février	salle polyvalente, petit spectacle
26 mars	salle de Bricquebec, grand spectacle

Jacques Chotard

Commente la liste des animations jointe en annexe et signale qu'il manque les animations de Denneville. Demande si un planning de tous les événements qui ont lieu ne pourrait pas être fait.

Les animations principales sont la musique, le théâtre, la poésie, la littérature.

On a un petit handicap pour programmer car le choix des spectacles Villes en scène se fait en mars avril et on est limités par la jauge.

On peut déjà remplir avec des spectacles de qualité et avec nos petits moyens.

Pourquoi pas une grande salle mais partagée avec le pôle de proximité.

Signale qu'il y a des difficultés à équilibrer avec seulement 120 personnes.

Sur les 4 dernières années à Port-Bail, il se passe toujours quelque chose avec une animation par mois de qualité (concerts, festivals ouverts à tout le monde, spectacles Villes en scène).

Fait remarquer que l'on commence à attirer des professionnels.

Michel Cloupeau

C'est pourquoi, le gymnase pourrait accueillir un plus grand nombre de personnes dans de bonnes conditions.

Plan Communal de Sauvegarde

Une réunion publique aura lieu le 6 mars 2025 à 20 h à la salle polyvalente.

Sophie Caublot

Y aura-t-il d'autres sujets évoqués lors de cette réunion ?

Philippe Luce

Répond que non, il s'agit uniquement d'une présentation du PCS, réunion ouverte à tous.

QUESTIONS DIVERSES en rapport avec l'ordre du jourPLUiMichel Cloupeau

Toujours dans la continuité des précédentes délibérations et en particulier de la finalisation du PLUi extrêmement important puisqu'il engage notre commune pour les trente années à venir, nous

souhaiterions savoir combien d'hectares ont été retenus par le cabinet d'étude, en vue de l'urbanisation indispensable à l'évolution maîtrisée certes mais très importante pour la vie sociale et économique de notre commune. Nous voudrions également évoquer l'espace libre situé en coeur de bourg dit terrain Flambard, espace très important pour notre commune et pour l'évolution économique et sociale de notre bourg. Il nous apparaît très important que la commune se rapproche des propriétaires en vue d'un achat à court ou moyen terme. Une opportunité pareille ne se représentera pas de sitôt.

Enfin, l'ancien pavillon du dentiste est à vendre. Depuis des décennies nos différents conseils ont œuvré pour construire un village médicalisé. Ainsi, nous avons bon nombre de praticiens dans un périmètre restreint. L'achat par la municipalité de ce local nous apparaît hautement opportun pour préserver l'arrivée d'un futur dentiste. Ainsi, ce praticien pourra au choix ou louer ou acheter ce local lorsqu'il y aura une demande. Madame le Maire, que comptez-vous faire pour ces trois demandes réellement importantes pour notre commune et pour le bien-être de nos habitants.

Alain Langlois

Souligne que l'on a des hectares mais qu'on n'est pas d'accord et que l'on souhaite négocier.

Michel Cloupeau

Certes, mais combien d'hectares ? Il faudrait être précis.

Alain Langlois

A l'heure actuelle, c'est compliqué, je ne sais pas.

Philippe Luce

Défend la commune mais l'Agglo ne tient pas compte de nos demandes.

Terrains et bâtis en centre bourg

Michel Cloupeau

Fait remarquer un espace libre en plein bourg à savoir le terrain Flambard. C'est un espace important pour la commune, il faudrait se rapprocher des propriétaires en vue d'un achat, une telle opportunité ne se représentera pas de sitôt. Acheter ou préempter ? Concernant l'ancien pavillon des dentistes qui est à vendre, un achat par la commune paraît opportun pour l'arrivée d'un futur dentiste. Quelle est votre position pour le bien être des habitants ?

Jacques Chotard

Pour les professionnels de santé, ce n'est pas le contenant. Deux bâtiments sont déjà disponibles pour un dentiste. Cite l'exemple de Valognes où il n'y a personne dedans. L'opportunité est dans l'offre qu'on a actuellement.

Laurent Prod'Homme

Quel est le rôle de la commune ? Préempter pour conserver l'intégrité du pôle de santé en un lieu.

Sophie Caublot

A Barneville-Carteret, ils ont fait en sorte de favoriser financièrement l'implantation de médecins.

François Rousseau

Le prix de vente du bâtiment est de 250 000 €.

Jacques Chotard

A la Haye, il y a un pôle de santé et les médecins ne restent pas. Combien cela a coûté à la commune de Barneville-Carteret pour les médecins ?

Sophie Caublot

Revient sur le fait que les kinés ont été mis à la porte.

Laurent Prod'Homme

Plateaux de dentistes à Valognes et Cherbourg financés par la Région et l'Etat, pourquoi pas un sur la Côte des Isles.

Jacques Chotard

Pourquoi pas ? Créer quelque chose pour potentiellement faire venir quelqu'un.

Laurent Prod'Homme

Il faut conserver l'unité du pôle. Accueillir des étudiants en 6^{ème} année en faculté dentaire et qui viendraient finir leurs études et seraient susceptibles de rester. Idem pour les kinés.

Amandine Sirera quitte la séance à 21 h 40 puis François Rousseau.

Sophie Caublot

Suite aux problèmes de chauffage que vous n'avez pas résolus, sous prétexte que ça coûtait trop cher, les kinés sont partis. En revanche, par la suite les médecins ont bénéficié gratuitement du loyer de ces locaux pendant 9 mois de travaux. Avec cette somme, il aurait été possible de résoudre le problème de chauffage des kinés et ainsi de les garder à Portbail.

Séverine Daste

Ce n'est pas vrai, c'est un mensonge.

Respect envers le personnel soignant le fait qu'on leur a laissé le bâtiment gratuitement

Laurent Prod'Homme

On aurait dû faire un effort pour conserver les kinés, l'objectif commun est de conserver les soins de santé, tout mettre en œuvre pour conserver le personnel soignant. Il aurait fallu trouver un terrain d'entente avec les kinés.

Séverine Daste

Est d'accord et remarque qu'on a raté quelque chose.

Plan vélo

Laurent Prod'Homme

Demande où ce dossier en est et si tout le monde a pris connaissance du mail.

Je vous ai fait parvenir des photos de ce qui s'est fait dans les communes voisines pour se rendre compte.

Il faut mettre en lumière notre incapacité collective à mettre en œuvre ce que demande l'Etat.

On remarque un écart entre les communes voisines et Port-Bail-sur-Mer.

Frédérique Boury

Demande à M. Prod'Homme ce qu'il a fait pendant 3 ans en tant qu'adjoint.

Tu t'es fâché avec toutes les institutions.

Laurent Prod'Homme

Répond de ne pas faire de diffamation.

Je ne suis fâché avec personne mais seulement avec mes colistiers.

Séverine Daste

Fait remarquer que le Chemin des 3 communes, le prolongement de la voie verte le long de la voie ferrée après la gare ont été effectués ainsi que le chemin rue Lechevalier et le parking du Havre.

Laurent Prod'Homme

Le chemin n'est pas emprunté et c'est un cul de sac. Allez voir comment ça fonctionne à côté.

Logements saisonniers au-dessus de l'Office de TourismeLaurent Prod'Homme

Demande où cela en est ?

Frédérique BouryC'est en cours et la livraison est prévue au 1^{er} avril.Laurent Prod'Homme

Alerte sur le commerce de la drogue qui s'étend même à Port-Bail-sur-Mer.

Il est essentiel pour notre jeunesse de s'en occuper, que la commune et les concitoyens aient une vigilance particulière et de ne pas se laisser envahir.

Nous n'avons pas envie de ça à Port-Bail, juste envie de vivre sereinement.

Francis D'Hulst

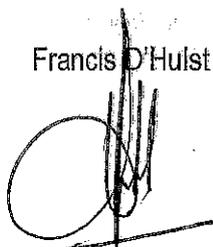
Il faut communiquer sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 00

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.

Le secrétaire :

Francis D'Hulst



Le Maire :

Frédérique BOURY

